



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,
Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 20 mars 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

05 AVR. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

29 MAR. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjointes,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE,
M. LEPUT, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, Mme BEHA, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT,
M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers
Municipaux,

Pouvoirs :

M. FRANÇOIS, pouvoir remis à Mme MORAINÉ
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme WEILL-LOGEAY
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

Secrétaire de séance : Anne-Laure DE BROSSES

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance 7 février
2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance
est levée à 22 heures 25.

N° 24-2-9

OBJET

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA GRANDE LESSIVE**

Mme DE BROSSES explique que « La Grande Lessive® » est une œuvre d'art
participatif et citoyen multimédia qui détourne le dispositif des anciennes « Grandes
lessives » et le format papier le plus courant, le A4.

Elle prend la forme d'une installation éphémère, faite par toutes et tous, dans le cadre
de collectifs, tout autour de la Terre, le même jour, au moyen de réalisations
plastiques (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies
visuelles, etc.), suspendues à l'aide de pinces à linge à des fils tendus en extérieur,
dans des espaces publics ou privés.

Créée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier, La Grande Lessive® valorise l'art
en train de se faire, les pratiques et les enseignements artistiques, et développe le lien
social.

Des collectifs fédérés par de tels enjeux la mettent en oeuvre dans des milliers de lieux situés dans 130 pays sur 5 continents. Près de 14 millions de personnes de tous genres, âges, compétences, handicaps et conditions sociales ont déjà contribué à cette création soutenue par une association régie par la loi de 1901.

La Grande Lessive® n'admet aucune sélection ni remise de prix. Les réalisations demeurent la propriété de leurs auteurs.

L'Association est animée par une équipe bénévole. Les deux « Grandes Lessives » annuelles nécessitent un travail à l'année afin de les organiser et de créer des ressources disponibles sur le site pour en faciliter l'organisation. L'Association est aidée, notamment, par le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports et par l'ANCT (Agence nationale de la Cohésion des Territoires).

Toutefois, sans l'adhésion de Villes et d'autres collectivités à leur action et leur soutien financier, l'Association ne pourrait pas agir.

Dans le cadre du PeDT (Projet Educatif Territorial), l'ensemble du Pôle Education, Jeunesse et Sport se mobilise et propose à tous les enfants, de 0 à 18 ans, accueillis dans nos structures (crèches, temps périscolaires maternels, élémentaires, écoles, Activ Jeunes) de participer à cette œuvre collective éphémère.

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec l'association La Grande Lessive® dans la mesure où plusieurs structures de la Ville s'engagent dans cette action. Cette convention permet à la Ville de pouvoir bénéficier du droit et des outils nécessaires à cette installation artistique et d'associer d'autres associations et organismes.

Le logo de la Ville apparaîtra dans les soutiens sur le site de l'Association, visité l'an dernier par 136 000 personnes.

En contrepartie, il est demandé le versement d'une subvention fixée à 100 € pour l'année 2024. Cela permettra d'organiser La Grande Lessive le 21 mars 2024 et/ou le 17 octobre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission de la Petite Enfance du 06 mars 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE la convention relative à l'organisation de La Grande Lessive jointe en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à l'organisation de La Grande Lessive.

DECIDE de verser une subvention de 100 € à l'Association *La Grande Lessive®* dans le cadre de l'organisation de cette manifestation artistique en 2024.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal line and a small dash.

Laurence BERNARD

Handwritten signature or mark.



Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240327-24-2-9-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024